MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Académie de **DIJON**

Annexe 1 a
Sortie scolaire (1 jour)
- AVS en CUI CAE
- AESH M et Co (CDD)



Département de L'YONNE

La demande doit parvenir à l'employeur au moins 5 jours avant la date de la sortie

LYCEE « JACQUES AMYOT » 3 rue de l'Etang Saint-Vigile 89015 AUXERRE

Tél. 03 86 94 21 70 Fax: 03 86 94 21 71

AUTORISATION DE PARTICIPATION A UNE SORTIE SCOLAIRE

L'école ou établissement (Indiquer, no	om, adresse, coordonnées de l'école ou de l'établissement) :
Demande que M ou Mme :	
NOM:	Prénom:
Participe à la sortie scolaire organisée	:
Le / /	
Durée de l'absence : heures, de	e à ,
Lieu et objet :	
Modalités de récupération des heures s	supplémentaires (éventuelles) :
A Auxerre, le	
Signature de l'intéressé(e)	Signature du Chef d'Établissement, Directeur (trice)
	<u>Décision de l'employeur</u>
Autorisation :	ACCORDEE REFUSEE
Motif et remarque :	